

vanche elles sont méritoires ; elles nous font avancer dans les voies intérieures et nous attirent les caresses divines et les consolations célestes.—R. P. SAINTRAIN.

---

## LES DEMANDES DU SACRÉ-CŒUR A LA FRANCE

*Suite et fin.*

### VII

#### LA CONSÉCRATION DE LA FRANCE AU SACRÉ-CŒUR.

LA monarchie a disparu, emportée par les révolutions; mais la France reste, et elle est en droit d'espérer que le Cœur de Jésus ne se laissera pas vaincre en générosité, et que le jour où elle exécutera les demandes du Sacré-Cœur, elle recevra les bénédictions et les prospérités promises autrefois à Louis XIV.

Car enfin, c'était à la France plutôt qu'à Louis XIV personnellement, à la France parfaitement représentée en ce temps-là par le roi, que s'adressait Notre-Seigneur.

En notre temps de démocratie et de suffrage universel, l'exécution des demandes du Sacré-Cœur incombe à chacun de nous; et il est clair, en tout cas, qu'une intervention des pouvoirs publics dans ce sens représenterait la volonté de la France à l'heure actuelle, d'une façon bien plus directe, bien plus immédiate et active que Louis XIV n'aurait pu le faire.

Cela est vrai pour les trois grandes demandes de 1689, et particulièrement pour ce qui concerne la consécration de la France au Sacré-Cœur.

Cette consécration a été faite partielle encore et incomplète il est vrai, mais pourtant singulièrement émouvante, à Paray-le-Monial, le 29 juin 1873, par cinquante députés, forts des adhésions de plus de cent cinquante de leurs collègues.

En cette circonstance, M. de Belcastel prononça, dans la chapelle de la Visitation, après la communion, les paroles que voici :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Très Sacré-Cœur de Jésus, nous venons nous consacrer à vous, nous et nos collègues qui nous sont unis de sentiment.

« Nous vous demandons de nous pardonner tout le mal que nous avons commis, et de pardonner aussi à tous ceux qui vivent séparés de vous.

« Pour la part que nous pouvons y prendre, et dans la me-